Effacer

LICENCE DE GUIDE II
RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'ACCOMPAGNEMENT

New Nouveau Brunswick

ÉTAPE 1 - Renseignements personnels			
Nom de famille		Prénom	Initiale
Rue		Ville	Province
Code postal	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Téléphone (d) (t)	

ÉTAPE 2 - Identité

Pour obtenir une licence de guide II, une preuve de résidence au Nouveau-Brunswick est exigée conformément à l'article 15 de la *Loi sur le poisson et la faune*. Cochez une case seulement et inscrivez le numéro d'identification correspondant. Il faut fournir la date d'expiration pour le permis de conduire et la Carte-photo d'identité du Nouveau-Brunswick.

Pièce d'identité	Numéro	Expiration (a/m/j)
☐ Permis de conduire du Nouveau-Brunswick ----------		
☐ Carte-photo d'identité du Nouveau-Brunswick ----------		
☐ Certificat de naissance du Nouveau-Brunswick *et* reçu d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick (NID) ----------	Nº du certificat : NID :	

Autre pièce d'identité

Si vous souhaitez utiliser une autre preuve de résidence au Nouveau-Brunswick que celles susmentionnées, il doit :

1) communiquer avec la Section des services publics, au 506-453-3826, pour vérifier que la preuve de résidence qu'il propose est acceptée;
2) inscrire la preuve de résidence présentée dans l'espace prévu ci-dessous.

Preuve de résidence du Nouveau-Brunswick----------

ÉTAPE 3 - Vérification de l'identité

Option A

Si vous faites renouveler votre licence de guide II par la poste ou par courriel, vous devez envoyer une photocopie ou image numérique de la pièce d'identité utilisée à l'ÉTAPE 2 avec le présent formulaire.

Option B

Si vous faites renouveler votre licence de guide II à un bureau du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, présentez votre pièce d'identité utilisée à l'ÉTAPE 2 au représentant du service à la clientèle pour vérification.

ÉTAPE 4 - Mode de paiement — Licence de guide II – Droit de 7,50 $ (sans taxe)

Cochez une case seulement. Si vous renouvelez votre licence par la poste, veuillez inclure un chèque ou un mandat postal de 7,50 $ en devises canadiennes, libellé à l'ordre du ministre des Finances de la province du Nouveau Brunswick. N'ENVOYEZ PAS D'ARGENT COMPTANT PAR LA POSTE. Si vous renouvelez votre licence par courriel, les Services publique vous contacteront pour le paiement.

☐ En espèces	☐ Mandat postal	☐ MasterCard
☐ Chèque	☐ Visa	☐ Carte de débit

ÉTAPE 5 - Signature

J'atteste que les renseignements et les déclarations fournis dans la présente demande sont exacts et véridiques.

Signature : **Date :**

ÉTAPE 6 - Envoi du formulaire, de la preuve d'identité et du paiement

Faites parvenir le formulaire, une photocopie ou image numérique de la pièce d'identité utilisée à l'ÉTAPE 2 si vous renouvelez par la poste ou par courriel et le paiement au :

Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie
Services publics – Guides et licences de spécialité
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Tél. : 506-453-3826
Courriel : ps_spweb@gnb.ca

Réservé à des fins administratives

Identification : _____
Date : _____
Initiales : _____

Haut